



Mobilité de retraite et mobilité post-retraite en Belgique : qui a migré, migrera ?

Jean-Paul Sanderson

Chercheur au Centre de recherche en démographie de l'université catholique de Louvain

Les mobilités résidentielles au cours de la retraite

72

r é s u m é s a b s t r a c t s

Sanderson J.-P., 2021, « Mobilité de retraite et mobilité post-retraite en Belgique : qui a migré, migrera ? », *Retraite et société*, 86, p. ??-??.

Au moment du passage à la retraite, on observe depuis de nombreuses années une mobilité qualifiée de mobilité de « confort ». Les spécificités de cette mobilité ont conduit les chercheurs à s'y intéresser. Depuis quelques années, des travaux menés notamment en France (Thalineau et Nowik, 2009) ont montré l'émergence d'une mobilité en milieu de retraite dont la principale motivation serait de se rapprocher de ses enfants ou de services, les auteurs parlant de « mobilité d'ajustement ». Cet article analyse la situation de la Belgique. Il vérifie l'existence d'une mobilité d'ajustement en Belgique et tente d'en esquisser les contours en analysant notamment l'impact de la réalisation d'une mobilité de confort, lors du passage à la retraite, sur la probabilité d'être mobile en milieu de retraite.

Mots-clés : mobilité ; retraite ; retraités ; déménagement ; mobilité d'ajustement

????????????????????????????????

à venir.

Keywords: mobility; retirement; pensioners; moving; adjustment mobility

Le passage à la retraite est, pour la plupart des individus, un temps de bifurcation dans le parcours de vie, un moment où les trajectoires individuelles subissent d'importantes transformations. Ainsi, la trajectoire professionnelle est marquée par la sortie du marché du travail ; la trajectoire familiale, par le départ concomitant ou légèrement antérieur du dernier enfant ; la trajectoire résidentielle par l'activation d'une mobilité résidentielle, du moins pour une partie de ces retraités.

Cette mobilité se différencie fondamentalement de la mobilité aux âges antérieurs. D'abord, elle se déroule dans un contexte de faible mobilité¹ (Sanderson, 2013). Ensuite, alors que la mobilité aux âges actifs est davantage marquée par la nécessité de rester proche du lieu d'activité, pour la mobilité de retraite, cette contrainte disparaît. Cette mobilité se fait, en moyenne, sur des distances plus longues que précédemment (Bourguignon *et al.*, 2016). Enfin, ce type de mobilité est sous-tendu par des motivations différentes. Sans négliger les mobilités contraintes, pour raison de santé ou pour difficultés financières (Caradec, 2010), on observe que les principales motivations sont, entre autres, le retour vers des espaces dont on est originaire (Guichard-Claudic, 2001) et/ou la recherche d'un environnement différent de celui où on résidait précédemment, le plus souvent un environnement plus agréable, moins urbanisé (qu'il s'agisse de petites villes ou de communes rurales), plus vert (Bracaval, 2009 ; Bésingrand et Soumagne, 2006 ; Thomsin, 2001). Cette mobilité permet à ces acteurs de trouver un cadre environnemental correspondant mieux à leurs aspirations au moment du passage à la retraite, quand ils sont encore en bonne santé. On parle ainsi de « **mobilité de confort** » (Caradec, 2010). On peut cependant se demander si ces choix résidentiels sont « durables », s'ils ne sont pas remis en question plus tard lorsque surviennent les problèmes de perte d'autonomie. En effet, pour une part non négligeable, les communes de destination privilégiées par ce groupe d'âge sont sous-équipées en services à destination des personnes âgées et en offre de transport public (Bourguignon *et al.*, 2014). Pour les communes les plus attractives, le vieillissement sur place de ces nouveaux habitants pourrait les conduire à renforcer ou développer des services à destination de ce public vieillissant. Cette mobilité résidentielle pose donc des questions en termes d'aménagement du territoire.

Des travaux, menés notamment en France (Thalineau et Nowik, 2009) ont mis en évidence l'émergence, depuis quelques années, d'une mobilité en milieu de retraite dont la principale motivation serait de se rapprocher de ses enfants ou de services ; les

1. Au cours de la période 2011-2016, cela représente environ 110 000 personnes changeant de lieu de résidence pour les 50-69 ans et 52 000 pour les 70-84 ans.

Les mobilités résidentielles au cours de la retraite

74

auteurs parlent de « **mobilité d'ajustement** ». Avec l'avancée en âge surviennent des problèmes de santé (ou la crainte de ceux-ci) susceptibles d'affecter l'autonomie. Si la plupart des personnes se sentent encore parfaitement capables de vivre dans un logement privé et refusent dès lors l'entrée en institution, certaines choisissent (acceptent) de changer de nouveau de lieu de résidence pour trouver un environnement plus adapté à leurs besoins. On observe ainsi que la mobilité au-delà de 75 ans est davantage orientée vers les petites villes, les villes moyennes, voire les banlieues bien équipées et les villes-centres (Berger *et al.*, 2010).

Ce double constat soulève la question de la situation des personnes qui, mobiles au moment de la retraite, sont parties s'installer dans des zones plus rurales et moins bien assorties en services destinés aux personnes âgées (Bourguignon *et al.*, 2014). Ne sont-elles pas dans le lot de ces personnes qui, en milieu de retraite, sont (de nouveau) mobiles mais cette fois pour se rapprocher de leurs enfants ou de services ? Elles appliqueraient en quelque sorte cet adage : « qui a migré, migrera ».

L'objectif de cet article est d'analyser la mobilité d'ajustement en l'inscrivant en regard de la mobilité de retraite, en cherchant dans quelle mesure la mobilité au moment de la retraite augmenterait la probabilité d'être mobile plus tard, en milieu de retraite. Il s'agira également de déterminer dans quelle mesure d'autres variables (la situation de ménage, le sexe de l'individu, le groupe social, la localisation, le veuvage, etc.) interagissent pour construire cette mobilité d'ajustement.

Cette analyse sera réalisée à partir des données du Registre national belge (1991-2016) couplées avec celles des recensements de la population (1991, 2001 et 2011). Le Registre national recense l'ensemble de la population résidant en Belgique. Ces données permettent de couvrir de façon exhaustive l'ensemble du territoire et d'appréhender l'ensemble des mobilités résidentielles réalisées au cours de la période d'observation, ainsi que les caractéristiques des individus concernés.

Pour atteindre le premier objectif, on examinera la mobilité des 70-85 ans² – selon Nowik (2016), c'est le groupe d'âge concerné par la mobilité d'ajustement – de manière à déterminer si leur mobilité augmente entre 1991 et 2016 et/ou si le type de ménage (ménage privé vs institution) de destination varie. Ces analyses reposeront sur le calcul de taux de mobilités, de taux d'immigration et de soldes.

Enfin, pour ce qui est du deuxième objectif, l'analyse sera menée à partir d'une régression logistique comparant la mobilité des personnes ayant connu préalablement une mobilité de retraite avec le restant de la population. Cette régression prendra en compte différents paramètres comme l'état civil, l'isolement, le type de commune de résidence...

Après une revue de la littérature, les principaux résultats des analyses seront présentés et discutés.

2. Il peut y avoir un caractère un peu artificiel à la définition de ces bornes. L'objectif est d'identifier une mobilité en milieu de retraite soit celle survenant quelques années après le passage à la retraite (l'âge légal à la retraite est 65 ans, ceci explique le choix de fixer la borne inférieure à 70 ans). Pour ce qui est de la borne supérieure, elle a été fixée à partir de travaux antérieurs montrant qu'au-delà de 85 ans, la mobilité, en Belgique, est fortement orientée vers les institutions (Bourguignon *et al.*, 2015).

Contexte et état de l'art

L'intérêt pour la mobilité au-delà de 50 ans n'est pas une nouveauté en soi. On peut citer les travaux de Cribier (1994), Cribier et Kych (1992), Thomsin (2001) et Grimmeau *et al.* (2003). Les travaux se sont souvent concentrés sur la mobilité de retraite, car elle survient à un moment particulier dans les parcours de vie individuels, un moment de bifurcation : la trajectoire professionnelle qui dominait l'existence semble s'arrêter du fait du passage à la retraite (Sanderson et Burnay, 2017) ; la trajectoire familiale se transforme plus ou moins fortement avec le départ des enfants du foyer parental et le syndrome du nid vide ou encore avec une rupture d'union (Sanderson et Eggerickx, 2019). Elle correspond à un moment où l'individu et, le cas échéant, le couple doivent se réinventer et surtout se reconstruire un espace social (Cribier et Kych, 1992). À ce moment, se pose la question de la mobilité résidentielle. Pour certains, cela restera au stade de la réflexion, pour d'autres, cela se concrétisera (Sanderson, Vandeschrick, Eggerickx, 2013).

Proportionnellement, la part de personnes mobiles dans ce groupe d'âge est assez faible, mais l'accroissement numérique de la part des 50-64 ans, compte tenu de l'entrée dans ce groupe d'âge des générations du baby-boom, augmente par ricochet cette mobilité qui concerne à présent des effectifs non négligeables. Elle mérite d'autant plus qu'on s'y intéresse que ses caractéristiques spatiales et ses motivations (*cf. supra*) sont particulières.

Ainsi, on constate que cette mobilité est spatialement orientée :

- abandon des grandes villes (Sanderson, 2013) ;
- vers les espaces ruraux (Grimmeau *et al.*, 2003 ; Berger *et al.*, 2010) qu'il s'agisse d'espaces connus durant l'enfance ou non (Guichard-Claudic, 2001 ; Christel, 2006) ;
- vers le littoral (Bésingrand et Soumagne, 2006 ; Clay, 1991) ;
- vers l'étranger dans certains cas (Südas et Mutluer, 2006).

Alors que la mobilité résidentielle des adultes actifs est souvent influencée par la nécessité de demeurer à proximité de son lieu de travail ou du lieu de scolarisation des enfants, la mobilité de retraite semble libérée de la contrainte de la distance, ce qui permet aux aînés d'aller plus loin ou vers des lieux plus excentrés moins bien desservis en voies de communication (Bourguignon *et al.*, ; Bloem *et al.*, 2008).

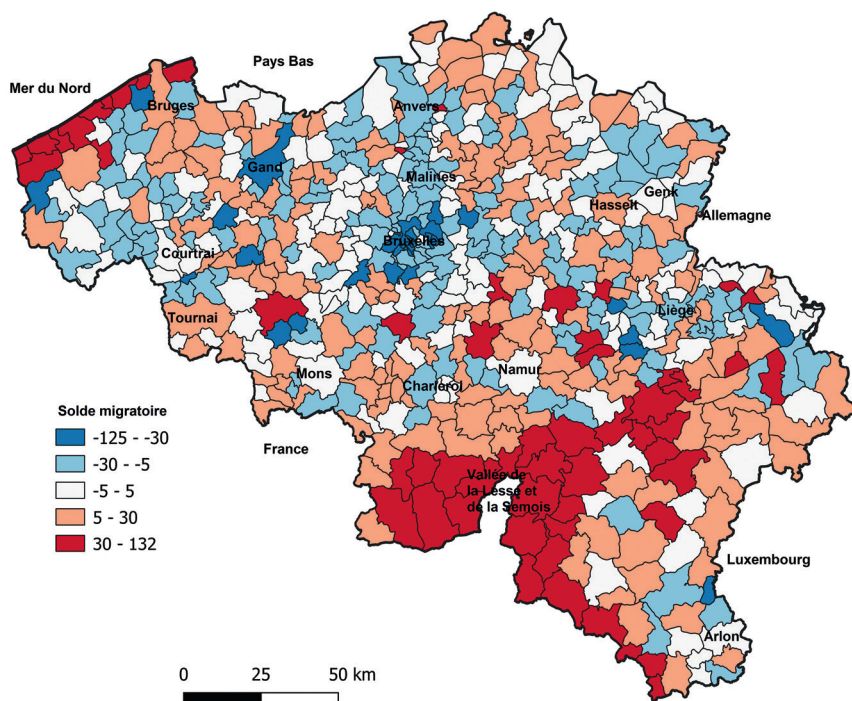
Ces choix de destination renvoient à des motivations particulières :

- la recherche d'un environnement spécifique, plus vert (Bracaval, 2009) ou mieux pourvu en termes de services à destination des personnes âgées (Bésingrand et Soumagne, 2006) ;
- l'envie ou le besoin de retisser de nouveaux liens sociaux et de changer d'environnement à la suite de modifications des trajectoires professionnelles et familiales (Caradec, 2010).

Si on calcule les soldes migratoires internes (différence entre les entrées et les sorties par mobilité résidentielle à l'intérieur du pays) par commune pour les personnes âgées de 50 à 69 ans et qu'on les représente sur une carte, on observe un schéma spatial assez clair ([carte 1](#)). Les communes de la côte belge (qui sont souvent des villes petites ou moyennes) affichent des valeurs très positives de même que celles des vallées de la Lesse et de la Semois, davantage rurales et isolées. À l'inverse, les grandes villes (Bruxelles, Anvers, Gand, Malines, Liège et Charleroi) obtiennent des valeurs négatives. Cela confirme pour la Belgique ce qui a été observé par ailleurs. Les conséquences sociodémographiques de ces choix ne sont pas négligeables puisque les communes de prédilection des néoretraités

Les mobilités résidentielles au cours de la retraite

Carte 1 > Solde migratoire des 50-69 ans (2010-2015)



Source : Demobel, calculs de l'auteur.

comptent aujourd'hui parmi Les communes de Belgique qui comptent le plus d'habitants âgés (Bourguignon et al., 2014).

Cette mobilité est également sélective socio-économiquement (Pistre, 2016) et cela vaut tant pour la probabilité de migrer que pour le choix du lieu de destination. Les retraités issus du groupe le plus défavorisé sont moins mobiles et ont un choix spatialement plus restreint aboutissant à un schéma spatial moins précis (une destination qui relève moins d'un choix raisonné que des disponibilités). À l'inverse, le groupe le plus favorisé présente une mobilité plus soutenue et davantage orientée vers des espaces spécifiques, choisis en raison de leur environnement. Le même constat est posé pour la Belgique (Sanderson et Eggerickx, 2019).

La migration de retraite est suivie d'une période où la mobilité continue à diminuer. Dans ce contexte, s'est développée une nouvelle période de mobilité, en milieu de retraite, que certains ont qualifié de mobilité « d'ajustement » (Thalineau et Nowik, 2009). Du fait de l'allongement de l'espérance de vie et du report, le plus tard possible, de l'entrée en institution (voire de son rejet) [Fernandez-Carro, 2016]. Cette mobilité d'ajustement renvoie à de nouvelles motivations. Il s'agit moins de rechercher un environnement bucolique ni de s'approcher d'un lieu de travail mais davantage de se rassurer à la suite de/ ou par peur d'un problème de santé. On va se rapprocher de ses enfants ou de zones

mieux fournies en services dans des villes ou proximité des villes (Nowik et Thalineau, 2010 ; Bloem *et al.*, 2008 ; Spring *et al.*, 2017 ; van der Pers *et al.*, 2015). Se rapprocher de ses enfants doit permettre de rompre avec l'isolement : cette dimension semble correspondre au souhait des parents âgés (Fernandez-Carro, 2016). Certains auteurs ont montré un lien entre le lieu de résidence des enfants et le choix du lieu de destination des parents (et réciproquement) (Spring *et al.*, 2017), même si cela ne se vérifie pas systématiquement, notamment dans des pays dont la taille donne à penser qu'on n'est jamais vraiment loin l'un de l'autre (Bloem *et al.*, 2008 ; et Bourguignon *et al.*, 2015). Ces différents auteurs sont cependant d'accord sur un élément : le principal moteur de ces migrations « d'ajustement » est la santé, soit des craintes par rapport à celle-ci, soit un incident impliquant une dégradation de l'état général.

Si ce seul facteur suffit à pousser à la mobilité, Bloem *et al.* (2008) identifient deux facteurs aggravants : le veuvage et l'isolement. L'isolement d'une personne très âgée peut l'amener à opter pour la mobilité résidentielle afin de rompre celui-ci (Fernandez-Carro, 2016). Cette situation est d'autant plus difficile à vivre que l'isolement survient après le décès du conjoint ou de la conjointe ; dans ce cas, face à cet événement traumatisant, le parent isolé opérerait pour le rapprochement d'un éventuel enfant (Bloem *et al.*, 2008).

Les approches adoptées par ces auteurs sont très riches : elles intègrent la mobilité résidentielle dans les parcours de vie individuelle en prenant en compte les interactions avec la trajectoire familiale (enfants et veuvage) et l'état de santé. De même, ces différents travaux intègrent, implicitement une dimension spatiale arguant d'une mobilité à destination de zones mieux équipées (souvent des aires urbaines) [Bloem *et al.*, 2008 ; Thalineau et Nowik, 2009]. Toutefois, les interactions avec la mobilité antérieure, particulièrement avec la mobilité de retraite, sont rarement explorées. Nowik et Bringé (2016), analysant le cas de personnes âgées en France, établissent un lien entre la mobilité vers 55 ans et la probabilité de migrer à des âges plus avancés : « Ces situations semblent suggérer que les personnes qui ont connu le plus grand nombre de mobilités résidentielles dans le passé (du moins entre 55 et 85 ans) témoignent à un âge avancé d'une aptitude plus forte à la mobilité » (p. 57).

Pour la Belgique, la littérature montre que les personnes mobiles au moment de la retraite sont davantage locataires, en bonne santé et orientant majoritairement leur choix vers des communes souvent plus excentrées et moins bien équipées (Bourguignon *et al.*, 2014). On peut dès lors formuler l'hypothèse que les personnes ayant migré vers les espaces moins bien équipés seraient plus enclines à recourir à la mobilité « en milieu de retraite ». *A contrario*, comme le postule Bésingrand et Soumagne (2006), les personnes ayant migré vers les communes littorales mieux équipées opéreraient davantage pour la sédentarité.

Ainsi, cet article visera à répondre à trois questions :

1. Observe-t-on en Belgique l'émergence d'une « mobilité d'ajustement » autour de 75 ans ? Ce constat posé pour la France se vérifie-t-il, statistiquement, dans un pays où les distances sont moindres comme en Belgique ?
2. Observe-t-on une mobilité plus grande depuis les communes rurales plus excentrées et moins bien fournies en offre de service, que depuis les villes ou les banlieues proches de ces villes ?
3. Observe-t-on une mobilité plus grande parmi les personnes ayant effectué une mobilité de retraite (un peu avant ou au moment du passage à la retraite) ?

Résultats

La mobilité d'ajustement : un nouveau comportement ou la transformation d'un comportement existant ?

S'interroger sur l'émergence d'une mobilité d'ajustement (70-85 ans) revient à tester deux hypothèses. La première est l'enregistrement au cours de la période d'une augmentation de la mobilité, traduisant l'apparition d'un nouveau comportement de mobilité venant s'ajouter aux comportements précédents. La seconde est l'enregistrement au cours de la période d'une modification des comportements de mobilité : on observerait une augmentation de la mobilité vers des ménages privés au détriment de la mobilité vers les institutions.

Le [graphique 1](#) présente les taux de mobilité par âge pour trois périodes : 1991-1996, 2001-2006 et 2011-2016. Ces taux ont été calculés à deux niveaux. À l'échelle intra-communale, ils mesurent l'intensité des déplacements à l'intérieur de la commune et traduisent des changements de lieux de résidence sur ces très courtes distances (à l'intérieur d'un même quartier, voire dans un même immeuble). Elle pourrait concerner des personnes déménageant vers des logements plus petits ou mieux adaptés. Elle traduirait ainsi une certaine forme d'ajustement. Toutefois, nous ne pouvons pas vérifier ici cette hypothèse. En effet, nous ne possédons les caractéristiques des logements occupés qu'au moment des recensements, soit tous les dix ans, or notre période d'observation est quinquennale. À l'échelle intercommunale, ces taux mesurent des changements de résidence sur de plus longues distances pouvant impliquer des changements d'environnement.

Globalement, et cela vaut pour les trois périodes et pour la mobilité intra et intercommunale, les courbes par âge affichent une tendance à la baisse jusque 71-72 ans. Elle repart ensuite à la hausse vers 85 ans, avec des niveaux de mobilité supérieurs à ceux observés vers 50 ans.

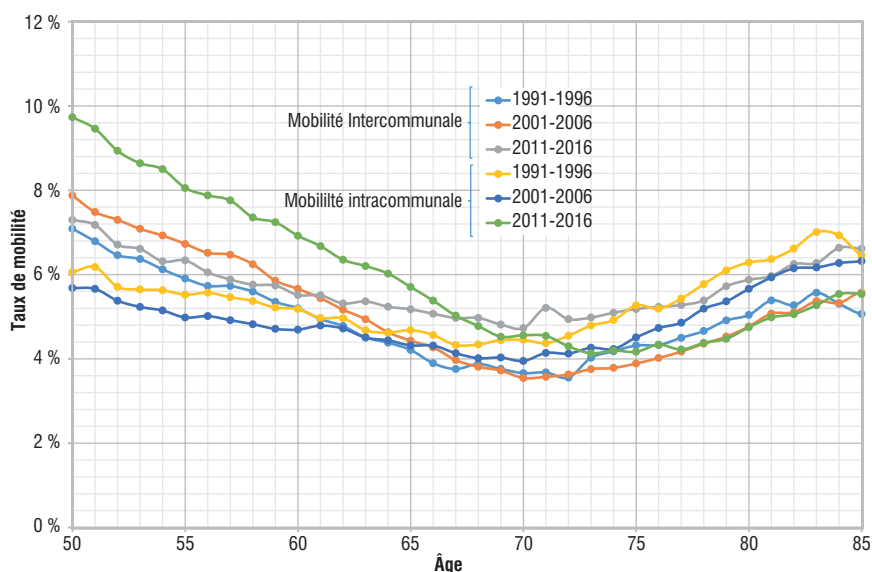
Toutefois, au cours de la période 2011-2016, la mobilité résidentielle est plus élevée avant 72-73 ans, qu'au-delà. De même, les taux de mobilité au-delà de 72-73 ans sont légèrement plus faibles pour la période 2011-2016 que pour les périodes antérieures. Autrement dit, aux âges concernés par la mobilité d'ajustement, on n'observe pas d'augmentation de la mobilité, que du contraire. Si la mobilité d'ajustement est un comportement nouveau, elle ne se traduit donc pas par une hausse du nombre de personnes mobiles. Ainsi, la première hypothèse ne semble pas se vérifier.

La seconde hypothèse portait sur le type de ménage de destination³. L'émergence d'une mobilité d'ajustement pourrait se traduire par une réorientation des flux. En début de période, ils seraient davantage orientés vers les ménages collectifs⁴, ces derniers étant progressivement délaissés au profit des ménages privés. La [figure 3](#) présente, pour chacune des périodes d'observation, les principaux types de ménages de destination

3. Par type de ménage de destination, il faut entendre le type de ménage dans lequel on se retrouve après avoir effectué une mobilité résidentielle (ex. un individu vivant dans un ménage d'une personne en T peut se retrouver dans un ménage collectif en T+5).

4. Dans nos analyses des données du Registre national belge, nous les institutions pour personnes âgées sont considérées comme des ménages collectifs.

Graphique 1 > Évolution des taux de mobilité inter et intracommunales pour les 50 ans et plus



Source : Demobel, calculs de l'auteur.

des personnes mobiles⁵ (ménages collectifs, ménages privés : isolés, couples et autres ménages privés) selon trois groupes d'âge (70-74 ans, 75-79 ans et 80-84 ans). Pour les 70-74 ans, la mobilité vers les institutions demeure assez faible et tend à diminuer (elle concerne 25 % des personnes mobiles en 1991-1996 et 19 % en 2011-2016). À l'inverse, la mobilité vers les ménages privés de type « couple » augmente, ils sont 30 % à se retrouver dans ce type de ménage après avoir changé de lieu de résidence en 1991-1996 et 40 % en 2011-2016. La part des isolés reste stable et la part des autres types de ménages privés tend à diminuer. Pour les 75-79 ans, on observe également une diminution de la mobilité vers les institutions, en 1991-1996, 45 % des personnes mobiles y entrent contre 38 % en 2011-2016. Pour ce groupe d'âge, la mobilité vers les ménages privés de type couple ou isolé augmente. Enfin, pour les 80-84 ans, on observe une stabilisation des entrées en institutions qui concernent environ 60 % des personnes mobiles à chaque période ; pour les mobiles qui se retrouvent dans les ménages privés isolés ou en couple, leur poids relatif augmente au détriment des autres types de ménages.

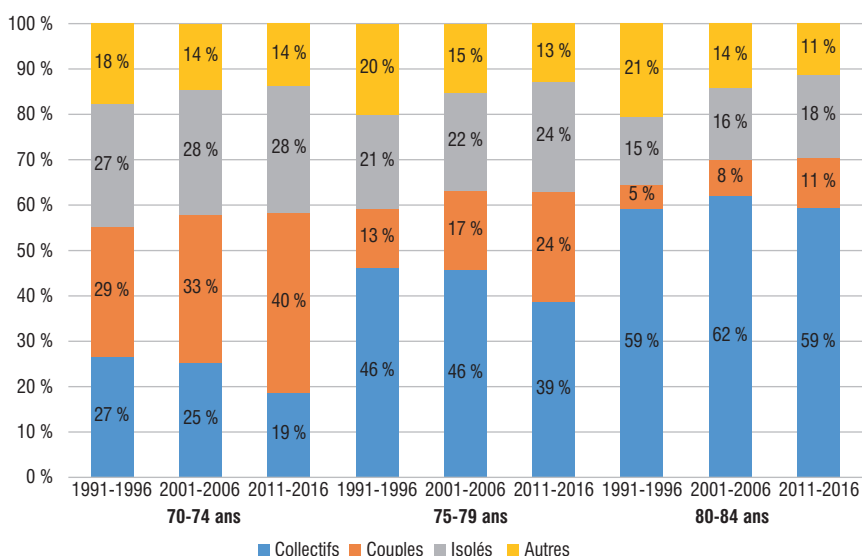
Notre hypothèse semble ici se confirmer : la mobilité en milieu de retraite se transforme. Plutôt que l'émergence de nouveaux mouvements venant se superposer aux mouvements existants, on observe une transformation de la mobilité. Quand on effectue une mobilité résidentielle, on entre moins en institution (du moins pour les 70-79 ans), ce qui confirme l'émergence d'une mobilité d'ajustement dont une partie s'effectue à

⁵ Les ménages de destination sont examinés ici indépendamment des ménages d'origine. Un individu isolé en T peut se retrouver 5 ans plus tard dans un ménage isolé, en couple, dans un autre type de ménage privé ou dans un ménage collectif ; de même un individu en couple en T peut se retrouver plus tard dans les mêmes types de ménage, y compris en couple.

Les mobilités résidentielles au cours de la retraite

proximité du logement précédent (au sein de la même commune, [graphique 2](#)). Ainsi, l'allongement de l'espérance de vie aurait réorienté les flux d'entrée en résidence pour personnes âgées vers un maintien dans un domicile privé. Il serait intéressant de pouvoir vérifier si cette mobilité résidentielle se fait vers des logements et des environnements mieux adaptés au vieillissement, permettant de repousser (définitivement ?) le moment d'entrer en institution.

Graphique 2 > Taux d'immigration selon que le ménage de destination soit un ménage collectif (institution pour personnes âgées) ou un ménage privé pour les 70-84 ans



Source : Demobel, calculs de l'auteur.

La mobilité d'ajustement : favorable aux espaces plus urbanisés ?

Si l'on observe une transformation de la mobilité en milieu de retraite, l'une des hypothèses sous-jacentes à la mobilité d'ajustement est que celle-ci se fait vers des espaces mieux équipés en services ou dans le but de se rapprocher des enfants. Autrement dit, elle revêtirait soit la forme d'un « regroupement familial », soit celle d'un départ d'espaces ruraux excentrés vers des espaces plus proches des villes, voire vers celles-ci.

Bourguignon *et al.* (2016) ont montré, pour la Belgique, que les migrations des personnes âgées ne visaient pas nécessairement le rapprochement des enfants, la majorité des personnes âgées vivant déjà à proximité d'au moins un de leurs enfants.

Par ailleurs, l'offre de service à destination des personnes âgées est plus dense dans les espaces les plus urbanisés et moins présente ou moins accessible dans les espaces plus périphériques (Bourguignon *et al.*, 2014). Dès lors, on peut se demander si cette mobilité d'ajustement n'aurait pas pour finalité de désertifier des espaces ruraux excentrés pour se rapprocher des espaces les plus urbanisés.

Pour répondre à cette question, des soldes migratoires internes et des taux de mobilité interne ont été calculés en fonction du type de commune, pour les mêmes groupes d'âges et les mêmes périodes. Ce regroupement est construit à partir de la typologie des régions urbaines construite par Van Hecke *et al.* (2009). Au départ des grandes villes, ce découpage identifie les aires d'influence de celles-ci et les répartit en différentes zones selon l'intensité de cette influence. Elle identifie les centres urbains (les grandes villes belges) et leurs couronnes urbaines (reste de l'agglomération, banlieue et la zone des migrants alternants⁶). Les communes résiduelles ont été réparties en communes rurales et en petites villes. Un découpage supplémentaire a été ajouté pour prendre en compte les communes attractives pour les migrants au moment du passage à la retraite, notamment la côte belge et les vallées de la Lesse et de la Semois (figure 1).

L'hypothèse d'une plus grande mobilité au départ des espaces excentrés ou plus isolés devrait se traduire soit par des soldes migratoires négatifs (traduisant un excédent de départs comparativement aux arrivées) soit, à tout le moins, par une hausse de la mobilité (traduisant une intensification des échanges). Concrètement, les communes rurales et celles des vallées de la Lesse et de la Semois devraient être particulièrement touchées, de même éventuellement que les petites villes, en raison d'une offre de service plus faible.

Le **tableau 1** met en évidence les situations suivantes :

- Des centres urbains (grandes villes) avec des soldes migratoires négatifs (les valeurs sont, au fil du temps, de plus en plus négatives) et des taux de mobilité assez élevés et en augmentation. Clairement, les grandes villes ne sont pas attractives pour ce type de population. Ce constat a déjà été posé pour la mobilité de retraite (Sanderson et Eggerickx, 2006).
- Des communes de banlieue avec des soldes migratoires très positifs et des taux de mobilité élevés, traduisant une attractivité croissante de ces communes. Leur proximité avec les villes et donc avec les services plaide pour l'hypothèse d'une mobilité d'ajustement. Ainsi, cette mobilité en milieu de retraite se ferait vers des espaces périurbains proches des grandes villes, globalement mieux couverts en termes de services hormis les transports publics (Bourguignon *et al.*, 2014).
- La situation des communes rurales et des petites villes n'indique pas de renforcement de mouvements de départ pour les unes ou d'arrivée pour les autres.
- La situation des communes de la vallée de la Lesse et de la Semois, particulièrement isolées, révèle une augmentation de la mobilité et une diminution de l'attractivité, les soldes migratoires tendant vers zéro. Ce résultat est particulièrement intéressant car il laisse entrevoir la possibilité de départ à certains âges de ces espaces isolés vers des espaces mieux desservis.

6. La typologie utilisée ici est celle des noyaux urbains qui identifie les villes-centres et leurs communes d'influences définies en trois zones selon l'intensité de cette influence. L'identification des **villes-centres** repose sur des critères de taille, de densité et de caractéristique de l'habitat ; l'**agglomération** constitue le premier cercle autour des villes-centres, elle reprend ce qui en géographie est désigné comme l'agglomération morphologique soit un espace au sein duquel l'habitat est continu, cette continuité postulant qu'il n'y a aucune construction distante de plus de 100 m de la construction la plus proche. La **banlieue** est définie sur la base d'un jeu de critères : l'accroissement du nombre de ménages ; l'accroissement de la surface bâtie ; les flux migratoires provenant de l'agglomération ; les navettes de travail et scolaire vers l'agglomération. La **zone de migrants alternants** est définie à partir de l'intensité des navettes de travail et scolaire vers l'agglomération (Vanderstraeten et Vanhecke, 2019). À côté, on a des petites villes et des communes rurales hors zone d'influence. À cette typologie, on a ajouté deux espaces identifiés comme des zones de migrations des personnes âgées (les communes de la côte belge et les vallées de la Lesse et de la Semois).

Les mobilités résidentielles au cours de la retraite

Tableau 1 > Solde migratoire et taux de mobilité intercommunaux⁷ des 70-84 ans selon le type de commune d'origine (en ‰)

Types de communes	1991-1996		2001-2006		2011-2016	
	Solde	Taux de mobilité	Solde	Taux de mobilité	Solde	Taux de mobilité
Centres urbains	- 8,2	111,2	- 13,4	114,23	- 18,6	124,18
Reste de l'agglomération	- 5,0	130,5	0,5	135,83	5,3	152,37
Banlieue	10,5	132,5	20,3	147,94	32,8	156,87
Zone de migrants alternants	4,9	109,2	2,8	108,90	5,5	115,62
Petites villes	7,0	87,1	7,7	90,41	4,6	95,11
Communes rurales	- 4,5	100,9	1,9	108,47	3,4	111,49
Côte belge	8,8	113,1	14,1	115,89	- 0,1	118,71
Vallées de la Lesse et de la Semois	5,2	130,3	8,0	133,25	0,4	147,42

Source : Demobel, calculs de l'auteur.

– Les communes de la côte belge ont un profil particulier puisque, si les taux de mobilité demeurent stables, les soldes deviennent négatifs en 2011-2016 alors que jusque-là ils étaient plutôt croissants. Il est difficile de tirer des conclusions à ce stade. Cette évolution est cependant plus étonnante dans la mesure où ces communes sont relativement bien desservies en termes de services. Dans le cas belge, il semble que le constat posé pour le littoral français (Bésingrand et Soumagne, 2006) ne se vérifie pas complètement.

– Les autres communes présentent des soldes migratoires assez faibles. Elles connaissent des niveaux de mobilité assez différents (élevés pour les communes du reste de l'agglomération) et plus faible pour les zones de migrants alternants. Ce double résultat indique une plus grande mobilité à proximité des centres villes mais à ce stade, il est difficile d'aller plus loin dans l'analyse.

Ces éléments ne permettent pas de valider ou d'invalider notre hypothèse. Dans la construction de la mobilité d'ajustement, ces analyses ne prennent pas en compte la durée de séjour sur place qui pourrait expliquer que les individus concernés ont des réseaux suffisamment étendus pour pallier les carences en termes de services de proximité. Dès lors, il semblait pertinent d'approfondir la question en identifiant les personnes qui auraient, au moment du passage à la retraite, réalisé un changement de résidence.

7. Le solde migratoire est la différence entre les entrées et les sorties par mobilité résidentielle et le taux de mobilité la somme des entrées et sorties. Le solde migratoire permet de déterminer si le type de commune gagne ou perd des résidents, par mobilité résidentielle, au cours de la période d'observation tandis que le taux de mobilité mesure l'intensité du phénomène.

La mobilité d'ajustement est-elle plus fréquente si on a déménagé au moment du passage à la retraite ?

Les personnes ayant changé de lieu de résidence au moment du passage à la retraite pourraient, du moins selon leur lieu de destination, être plus enclines à être mobiles plus tard, en milieu de retraite. En effet, les lieux de destination de ces personnes au moment du passage à la retraite sont, du moins pour une partie, des communes relativement isolées et moins bien équipées en ce qui concerne les services à destination des personnes âgées. De plus, ces personnes seraient moins attachées au terroir d'accueil. Elles seraient davantage disposées à migrer de nouveau quand surviennent les problèmes liés à la perte d'autonomie, à l'isolement (ou la crainte de ceux-ci). Le [tableau 2](#) présente le taux de mobilité calculé par groupe d'âge en distinguant les personnes qui avaient changé de résidence au moment du passage à la retraite et celles qui étaient restées dans le même logement.

Tableau 2 > Taux de mobilité selon qu'on ait, ou non, réalisé préalablement un changement de résidence lors du passage à la retraite (‰)

		Taux de mobilité		
		70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans
Changement de résidence lors du passage à la retraite	Oui	104,71	92,67	96,93
	Non	31,36	36,55	49,98

Source : Demobel, calculs de l'auteur.

Ce tableau confirme notre hypothèse, les personnes ayant déménagé au moment du passage à la retraite ont une probabilité supérieure d'effectuer une mobilité résidentielle que les autres. Cela se vérifie à tous les âges entre 70 et 84 ans. On constate également que le taux de mobilité augmente selon le groupe d'âge pour les personnes qui n'ont pas réalisé de mobilité résidentielle au moment du passage à la retraite. En revanche, pour celles ayant réalisé ce type de mobilité, le taux de mobilité est plus élevé à 70-74 ans.

Ce résultat semble confirmer notre hypothèse. Toutefois, nous avons souhaité l'approfondir. Pour ce faire, nous avons utilisé une régression logistique binaire dont la variable dépendante était le fait de réaliser ou non une mobilité résidentielle entre 70 et 84 ans révolus. Cette méthode a été choisie parce qu'elle permet de combiner des variables qualitatives et des variables quantitatives. Afin de mieux cerner notre objet, nous avons éliminé toute mobilité résidentielle aboutissant à une entrée en institution. En effet, celles-ci ne correspondent pas à une mobilité d'ajustement telle qu'elle est définie ici.

Trois types de variables explicatives ont été retenus en fonction de leur effet sur la mobilité évoquée dans la littérature :

- le fait d'avoir changé de résidence au moment du passage à la retraite ;
- des variables sociodémographiques : âge, sexe, type de ménage, état civil ;
- une variable liée au lieu de résidence initial : type de communes de résidence en début de période.

Les mobilités résidentielles au cours de la retraite

Trois modèles (tableau 3) ont été construits intégrant au fur et à mesure les différentes variables. Dans le premier modèle, seuls l'âge et le fait d'avoir réalisé une migration au moment du passage à la retraite ont été pris en compte. Les résultats sont très clairs : la mobilité résidentielle diminue légèrement avec l'âge. Ainsi, la mobilité d'ajustement relèverait d'une stratégie d'anticipation des problèmes pouvant amener l'entrée en institution. Pour ce qui est de notre hypothèse d'une surmobilité des personnes ayant réalisé une migration au moment du passage à la retraite, celle-ci est confirmée puisque dans

Tableau 3 > Résultats de la régression logistique sur la probabilité de migrer (2011-2015)

Variables	Modalités	1 ^{er} modèle	2 ^e modèle	3 ^e modèle
		Odd Ratios	Odd Ratios	Odd Ratios
Âge		0,971***	0,966 ***	0,967 ***
Avoir fait une migration de retraite	Oui (réf.)			
	Non	0,307***	0,315***	0,334***
Sexe	Homme (réf.)			
	Femme		1,129***	1,122***
Type de ménage	Couples avec enfants (réf.)			
	Couples sans enfants		1,305***	1,295***
	Isolés		1,599***	1,393***
	Monoparentaux		1,415***	1,223***
	Autres		2,303***	2,161***
Type de commune	Communes rurales (réf.)			
	Littoral belge			1,393***
	Vallées de la Lesse et de la Semois			1,443***
	Petites villes			0,702
	Régions urbaines			1,186*
État civil	Célibataire (réf.)			
	Marié			1,170***
	Veuf			1,320***
	Divorcé			1,698***
Constante		0,769	0,720	0,487

*** Probabilité significative au seuil de 1 % d'erreur ; ** probabilité significative au seuil de 5 % d'erreur ; * probabilité significative au seuil de 10 % d'erreur.

Source : Demobel, calculs de l'auteur.

ce modèle mais aussi dans les autres, leur probabilité de migrer est trois fois supérieure à celles des autres personnes du même groupe d'âge. Ainsi, les résultats du [tableau 2](#) sont confirmés.

Le deuxième modèle montre la dimension genrée du phénomène. Les femmes ont une probabilité plus élevée que les hommes d'être mobile. Toutefois, l'effet le plus important est celui du type de ménage : les couples avec enfants⁸ ont la probabilité la plus faible de déménager, à l'inverse des isolés et des « autres types de ménage » pour lesquels la probabilité est la plus élevée. Les couples sans enfants et les familles monoparentales occuperaient une situation intermédiaire. La présence d'un conjoint et d'enfants dans le ménage constituerait un frein important à la mobilité résidentielle.

Le dernier modèle fait intervenir deux autres variables : l'état civil et le type de commune de résidence.

Les célibataires ont une probabilité plus faible de migrer, alors que des analyses précédentes montraient que ceux-ci étaient les plus mobiles, notamment au moment du passage à la retraite (Sanderson et Eggerickx, 2006). Toutefois, pour tirer des conclusions de ce résultat, il faudrait davantage lier cette variable au type de ménage. Une explication pourrait être à chercher dans l'entourage de la personne. Différents travaux, citons Nowik et Thalineau (2010) et Aouici *et al.* (2018), montrent l'influence de l'entourage, et particulièrement des enfants, dans la construction de la décision quant à la mobilité. L'absence de cet entourage immédiat (plus fréquente chez les célibataires des générations étudiées) pourrait amener la personne à choisir de ne pas migrer. Ainsi, la contradiction ne serait qu'apparente. Au moment du passage à la retraite, l'absence d'entourage immédiat faciliterait la prise de décision d'être mobile, du fait d'un ancrage local moins important. À l'inverse, en milieu de retraite, la pression de l'entourage en faveur de la mobilité serait moins forte.

La variable « type de commune » montre que certaines communes qui étaient très attractives au moment du passage à la retraite ne sont plus intéressantes (voire repoussantes) lors d'un déménagement plus tardif. On quitte le littoral belge et plus encore les vallées de la Lesse et de la Semois géographiquement plus excentrées, moins accessibles et moins pourvues en services à destination des personnes âgées. À l'inverse, le fait de résider dans une petite ville (en Belgique, ces villes comptent le plus souvent, moins de 30 000 habitants) réduit fortement la probabilité d'opter pour la mobilité résidentielle. Enfin, les personnes résidant dans des communes rurales (hors littoral et Vallée de la Lesse et de la Semois) seraient globalement en sous-mobilité. Ce résultat vient confirmer ceux obtenus à partir du [tableau 1](#).

Les principaux enseignements de ces modèles sont le rôle déterminant du lieu de résidence, du type de ménage et du fait d'avoir déjà réalisé une mobilité résidentielle au moment du passage à la retraite.

8. Cette configuration familiale est assez rare dans ce groupe d'âge. De plus, les données ne permettent pas ici de distinguer les situations où l'enfant vit toujours chez ses parents, celles où les parents vivent chez l'enfant ni celles où l'enfant serait revenu vivre chez ses parents. En effet, l'administration communale décide souvent de son propre chef qui est considéré comme « personne de référence du ménage ».

Conclusion

En Belgique, si la mobilité de retraite a fait l'objet de différents travaux, peu d'auteurs se sont préoccupés de l'émergence de nouveaux comportements comme la mobilité en cours de retraite, qualifiée également de mobilité « d'ajustement ». Le constat a été clairement posé pour la France. Dès lors, l'objectif de cet article était de vérifier si ce type de comportement existait en Belgique et quelles en étaient les principales caractéristiques. À partir d'une approche strictement quantitative, trois questions ont été posées pour vérifier l'existence et dresser les contours d'une éventuelle mobilité d'ajustement.

L'examen de la mobilité résidentielle en milieu de retraite met en évidence un contexte de faible mobilité sans hausse notable entre 1991 et 2016. Dans le cycle de vie des Belges, pour ces trois périodes, les âges concernés par cette mobilité (70-84 ans) correspondent à une période de reprise de la mobilité. Celle-ci est au plus bas vers 71 ans et repart à la hausse ensuite, atteignant vers 85 ans des valeurs supérieures à celles observées vers 50 ans. Si globalement on ne voit pas de hausse de la mobilité entre 1991 et 2016, en revanche, on observe une redistribution des flux qui se font de moins en moins vers les institutions pour personnes âgées et de plus en plus vers des logements privés. Cette réorientation traduit l'émergence d'une nouvelle forme de mobilité. Celle-ci constitue soit une nouvelle étape entre la mobilité de retraite et l'entrée en institution, soit une alternative à l'entrée en institution (on remplacerait celle-ci par une mobilité résidentielle plus précoce afin de vieillir et mourir chez soi).

Pour confirmer ce premier résultat, une deuxième caractéristique de la mobilité d'ajustement a été examinée, à savoir une mobilité à destination de lieux de résidence mieux équipés en services et un rejet des espaces plus excentrés. L'analyse menée à partir des soldes migratoires et des taux de mobilité donne des résultats mitigés en ce sens où si certaines zones excentrées (attractives pour des néo-retraités) se révèlent répulsives à ces âges, ce n'est pas le cas des communes rurales hors régions urbaines.

Pour approfondir cette question, on a voulu examiner l'influence de la mobilité de retraite sur la mobilité d'ajustement. Le résultat issu de régressions logistiques binaires est très clair : les personnes ayant effectué une mobilité de retraite sont beaucoup plus mobiles que les autres, même lorsqu'on contrôle des paramètres comme le type de ménage, les communes de résidence. Ainsi, de part une histoire résidentielle plus marquée par la mobilité et sans doute par un ancrage spatial plus faible, ces personnes mobiles au moment du passage à la retraite seraient davantage enclines à être de nouveau mobiles plus tard, si la nécessité s'en fait sentir.

Ces résultats confirment l'idée qu'on quitterait davantage certaines zones plus excentrées. Ainsi, les vallées de la Lesse et de la Semois sont particulièrement concernées par ce type de mobilité. Toutefois, ce résultat ne se vérifie pas pour l'ensemble des espaces ruraux.

On atteint cependant ici les limites des approches quantitatives au départ de données de registres. Si le phénomène est bien démontré, pour aller plus loin dans sa compréhension, il faudrait s'orienter soit vers des enquêtes quantitatives spécifiques, soit vers des approches plus qualitatives permettant de mieux cerner les facteurs déclencheurs ainsi que les mécanismes de la prise de décision.

Bibliographie

Aouici S., Broussard C., Gallou R. (et l'équipe Amare), 2018, « Soutien familial et mobilité des retraités », in Sanderson J.-P. et Sousa Gomes M.C., 2018, *Famille et Vieillessement : enjeux et défis des solidarités intergénérationnelles au nord et au Sud*, Association internationale des démographes de langue française.

Berger M., Rougé L., Thomann S., Thouzellier C., 2010, « Vieillir en pavillon : mobilités et ancrages des personnes âgées dans les espaces périurbains d'aires métropolitaines (Toulouse, Paris, Marseille) », *Espace populations sociétés*, 1 [en ligne].
<https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00538835/>

Bésingrand D., Soumagne J., 2006, « Les seniors mobiles dans les petites villes atlantiques. Les exemples de Pornichet et Saint-Jean-de-Luz », *Annales de la recherche urbaine*, 100, p. 82-88.

Bloem B., Van Tilburg T., Thomése F., 2008, « Residential mobility in older Dutch Adults: Influence of later life events », *International Journal of ageing and later life*, 1 (3), p. 21-44.

Bourguignon M., Eggerickx T., Sanderson J.-P., 2014, *Vieillessement démographique, offre et demande de services en Wallonie*, Working Papers de l'IWEPS, 17, 71 p.

Bourguignon M., Eggerickx T., Sanderson J.-P., 2015, « End-of-life migrations: A constraint alternative for the acquisition of a satisfactory way of life ? », Communication réalisée à la Chaire Quetelet, La Démographie locale. Relations entre populations, lieu de résidence et politiques publiques, Louvain-la-Neuve, 18-20 novembre 2015.

Bourguignon M., Eggerickx T., Sanderson J.-P., 2016, « Migrations résidentielles en fin de vie : comment les déterminants individuels influencent-ils la mobilité des populations très âgées ? », XVII^e colloque national de démographie *Mobilités spatiales et populations*, Cudep (Lille, du 17/05/2016 au 20/05/2016).

Bracaval F., 2009, *La migration interne des personnes âgées de plus de 50 ans en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Mémoire de DEA en démographie.

Caradec V., 2010, « Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche "Vieillessement de la population et habitat" », *Espace populations sociétés*, 1, p. 29-40.

Christel V., 2006, « Trajectoires résidentielles des personnes âgées », *Données sociales – La société française*, p. 525-529.

Clay D., 1991, « La migration de retraite en Floride », *Noroi*, 150, p. 127-144.

Cribrier F., 1994, « La migration de retraite des Parisiens : l'apport des enquêtes biographiques par cohortes », *Espace, populations, sociétés*, Les migrations internes, 1, p. 75-83.

Les mobilités résidentielles au cours de la retraite

Cribrier F., Kych A., 1992, « La migration de retraite des Parisiens : une analyse de la propension au départ », *Population*, 3, p. 677-717.

Fernandez-Carro C., 2016, « Ageing at home, co-residence or institutionalization? Preferred care and residential arrangements of older adults in Spain », *Ageing and society*, 36, p. 586-612.

Grimmeau J.-P., Marissal P., Van Hamme G., 2003, « Tourisme et démographie à l'échelle locale en Belgique », *Espace populations sociétés*, 2, p. 263-275.

Guichard-Claudic Y., 2001, « Le choix résidentiel de communes rurales bretonnes au moment de la retraite. Des enjeux identitaires diversifiés », *Espace, populations, sociétés*, 1-2, p. 139-150.

Nowik L., 2016, *L'avancée en âge dans les sociétés de la longévité*, HDR, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, 294 p.

Nowik L., Bringé A., 2016, « Déménager après 55 ans : mobilité de retraite et mobilité d'ajustement : le cas de quatre territoires locaux », in Sanderson J.-P., Bourguignon M., Eggerickx T., *Cahiers de démographie locale 2013-2014*, Néothèque, p. 51-85.

Nowik L., Thalineau A., 2010, « La mobilité résidentielle au milieu de la retraite », *Espace populations sociétés*, 1, p. 41-51 [en ligne].

Pistre P., 2016, « Géographies des groupes socioprofessionnels retraités en France métropolitaine : structures spatiales, migrations et trajectoires résidentielles », *Cahiers de démographie locale*, p. 21-49.

Rérat P., Piguet E., Besson R., 2008, « Les âges de la ville. Mobilité résidentielle, parcours de vie et attractivité des villes suisses », *Geographica helvetica*, 4, p. 261-271.

Sanderson J.-P., Eggerickx T., 2006, « Migrations des aînés et qualité de vie en Belgique : un vieillissement différentiel des territoires », in Dumont G.-F. (dir.), *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe, Géographie-Politique-Pro prospective*, Paris, Ellipse, p. 304-317.

Sanderson J.-P., 2013, « Partir ou rester. Transformation du choix résidentiel en fin d'activité de 1970 à 2006 », *Espace, populations et sociétés*, 3 [en ligne].

Sanderson J.-P., Burnay N., 2017, « Life Courses and Ends of Career: Towards De-Standardization? An Analysis of the Belgian Case », *Journal of population ageing*, 10 (2), p. 109-124.

Sanderson J.P., Vandeschrick C., Eggerickx T., 2013, « La migration des aînés comme alternative à l'adaptation du logement. Regards croisés : données administratives et Enquête GGP-Belgique », *Cahiers de démographie locale*, 1, p. 169-197.

Sanderson J.-P., Eggerickx T., *Stratégies migratoires des divorcés après 50 ans en Belgique de 1991 à nos jours : effets de genre et de groupe social*, Colloque de la Cudep (Dijon, du 22/05/2019 au 24/08/2019).

Spring A., Ackaert E., Crowder K., South S.J., 2017, « Influence of proximity to kin on residential mobility and destination choice: Examining local movers in metropolitan Areas », *Demography*, 54, p. 1277-1304.

Südas Das I., Mutluer M., 2006, « Immigration européenne de retraités vers la "Riviera turque" : le cas d'Alanya (côte méditerranéenne) », *Revue européenne des migrations internationales*, 22 (3). DOI: [10.4000/remi.3381](https://doi.org/10.4000/remi.3381)

Thalineau A. et Nowik L., 2009, « Être en "milieu de retraite" et choisir de vivre ailleurs », *Lien social et politiques*, 62, p. 99-109.

Thomsin L., 2001, « Les mobilités de la retraite », in Legrand M. (éd.), *La retraite : une révolution silencieuse*, Éres, Toulouse, p. 223- 242.

Van der Pers M., Mulder C.H., Steverink N., 2015, « Geographic proximity of adult children and the well-being of older persons », *Research on aging*, 37, p. 524-551.

Vanderstraeten L. et Van Hecke E., 2019, « Les régions urbaines en Belgique », *Belgeo*, 1, DOI: [10.4000/belgeo.32246](https://doi.org/10.4000/belgeo.32246)

Van Hecke E., Halleux J.-M., Decroly J.-M., Mérenne-Schoumaker B., 2009, *Noyaux d'habitat et régions urbaines dans une Belgique urbanisée*, Enquête socio-économique de 2001, Monographies, Bruxelles, 205 p.

